
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Année 2018



Date	Destinataire	Rédacteur	Description
23/05/2019	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE	COVAGE COTE FLEURIE	Rapport annuel Année 2018

Sommaire

1	Le mot du président	3
2	Historique de la Délégation de Service Public (DSP)	4
2.1	Contexte	4
2.2	Grandes étapes.....	5
2.3	Faits marquants de l'année 2018.....	6
3	Déploiement du réseau	6
4	Exploitation du réseau.....	7
4.1	Eléments quantitatifs	7
4.2	Raccordements de clients finals.....	7
4.2.1	Travaux de réingénierie.....	8
4.2.2	Disponibilité du Réseau	9
4.2.3	Tickets d'incidents.....	11
4.3	Maintenance du réseau.....	12
5	Commercialisation.....	13
5.1	Etat de commercialisation.....	13
5.2	Evolution du portefeuille d'Usagers.....	13
5.2.1	Pour le réseau FTTH.....	13
5.2.2	Pour le réseau FTTO	13
5.3	Evolution du parc clients finals.....	14
5.3.1	Les services activés.....	15
5.4	Analyse des prises de commandes.....	16
5.4.1	Analyse des prises de commandes Bande Passante Entreprise.....	19
5.4.2	Analyse des prises de commandes Bande Passante Entreprise Access.....	20
5.4.3	Analyse des prises de commandes Fibre Noire (FON)	20
5.4.4	Analyse des prises de commandes FTTH.....	21
5.5	Délai d'activation.....	22
5.5.1	Délais d'activation Bande Passante Entreprise	22
5.5.2	Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access.....	22
5.6	Fichier IPE	23
6	Organisation et moyens	24
7	Volet Financier.....	25
7.1	Principaux indicateurs de l'année 2018	25
7.2	Rappel des règles de comptabilité retenues.....	26
7.3	Compte de résultat.....	28
7.3.1	Comparaison par rapport à l'année précédente.....	28

7.3.2	Recettes.....	29
7.3.3	Charges.....	29
7.4	Patrimoine et Bilan.....	30
7.4.1	Investissements.....	30
7.4.2	Bilan.....	30
7.5	Flux entre le délégataire et le délégant.....	31
7.5.1	Redevances.....	31
7.6	Projections exercices suivants.....	31
7.7	Inventaire des biens de retour.....	32

1 Le mot du président

Le Très Haut Débit pour tous en 2022 : c'est l'objectif affiché par le Gouvernement et c'est aussi l'ambition qui guide au quotidien l'action de Covage.

À travers la généralisation de l'accès à la fibre optique, nous participons pleinement à la réalisation de cette entreprise essentielle pour l'avenir de notre pays.

A l'image de celui de COVAGE COTE FLEURIE, Covage construit et exploite 46 réseaux d'initiative publique ou privée, qui desservent les particuliers, les entreprises et les services publics interconnectés via notre réseau national de transmission. Ainsi, les réseaux FTTO de Covage délivrent des services de haute qualité à plus de 18 000 entreprises et sites publics. De la même manière, ce sont au total 2,5 millions de prises FTTH qui seront déployées par Covage à terme, dont plus de 600 000 étaient déjà déployées fin 2018.



L'accélération des déploiements et de la commercialisation durant l'année 2018 a amené Covage à renforcer la structuration de l'entreprise pour répondre aux nouveaux enjeux d'industrialisation qui se posent, par exemple l'augmentation de 100% du nombre de raccordement à réaliser.

Sur chaque réseau, en 2018, nous avons considérablement amplifié nos actions. Nous avons d'abord conduit une large politique de recrutement afin d'augmenter nos effectifs de près de 30 %. Nos équipes, ainsi consolidées, ont pu se spécialiser pour assurer une plus grande efficacité de fonctionnement, ce qui a notamment permis d'améliorer sensiblement l'animation commerciale des opérateurs. Enfin, nous avons poursuivi nos investissements, en particulier dans les outils informatiques, pour accueillir de nouveaux opérateurs et proposer une offre de services toujours plus élargie.

Cette montée en puissance de notre action illustre l'engagement qui est le nôtre au service du développement numérique de votre territoire : vous pouvez compter sur notre mobilisation sans faille pour garantir à tous un égal accès au Très Haut Débit.

Pascal Rialland – Président du Directoire

2 Historique de la Délégation de Service Public (DSP)

2.1 Contexte

En tant qu'ils permettent de renforcer leur attractivité pour les entreprises, les réseaux de Très Haut Débit (THD) en fibre optique constituent un facteur de compétitivité économique et de croissance pour les territoires. En outre, la fibre optique apparaît comme le support le plus approprié pour réduire la fracture numérique dès lors qu'elle permet à tous les abonnés de disposer des mêmes débits et services, indépendamment de leur distance au central optique

Par leurs très grandes capacités de transmission dans les deux sens, les réseaux THD en fibre optique permettent les usages simultanés de tous types, notamment le partage de documents volumineux, les services informatiques ou télécoms hébergés sur Internet (le Cloud), le télétravail, les sauvegardes à distance, les téléchargements des données professionnelles même très volumineuses, la synchronisation de données inter-sites, l'activité de Datacenter, la visioconférence de qualité professionnelle.

A l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a retenu la société Tutor, à laquelle s'est substituée dans ses droits et obligations la société Covage Côte Fleurie, en qualité de Délégitaire, afin d'établir et d'exploiter un Réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur son territoire.

La société Covage Côte Fleurie poursuit l'exécution de la Convention de Délégation de Service Public portant sur la réalisation et l'exploitation du réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur le territoire de la Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie.

Le périmètre de la convention de délégation de service public est constitué du territoire des communes de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie dans ses frontières existant lors de l'attribution de la convention de délégation de service public soit les 11 communes suivantes :

- Bénerville sur Mer
- Blonville sur Mer
- Deauville
- Saint Arnoult
- Saint Pierre d'Azif
- Touques
- Tourgeville
- Trouville sur Mer
- Vauville
- Villers sur Mer
- Villerville

Ce sont plus de 36 000 qui devront être déployées d'ici 2022.

A ce titre, Covage Côte Fleurie est chargée de :

- La conception et l'ingénierie du Réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur le périmètre délégué ;
- La réalisation de l'infrastructure support du Réseau de communications électroniques ;
- Le déploiement du Réseau de communications électroniques proprement dit : de l'achat et de l'installation des équipements et systèmes jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle dans le cadre de l'activation des Services auprès des Usagers ;
- L'exploitation technique du Réseau de communications électroniques ;
- La commercialisation des Services de transport aux opérateurs et aux utilisateurs de réseaux indépendants au sens du premier alinéa du I de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales, constituant les Usagers du service concédé ;
- L'administration des Services de transport auxdits Usagers.

La durée de la Convention de Délégation de Service Public est de 30 ans, courant à compter de la date de son entrée en vigueur. La Convention de Délégation de Service Public a pris effet dès sa notification par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie au Déléataire, soit le 7 juillet 2010.

Le présent document constitue, conformément à l'article 1.7.2.2. du contrat de concession, le rapport annuel 2018 concernant la concession attribuée à COVAGE COTE FLEURIE.

2.2 Grandes étapes

Date	Objet
7 juillet 2010	Signature de la convention de concession de service public entre la communauté de communes Cœur Côte Fleurie et Tutor Côte Fleurie
23 mars 2013	Signature du 1er avenant à la convention portant évolution du catalogue de services et de l'offre tarifaire
10 octobre 2013	Signature du 2ème avenant à la convention portant évolution du catalogue de services et de l'offre tarifaire
29 juin 2015	Signature du 3ème avenant à la convention portant évolution du catalogue de services et de l'offre tarifaire
Décembre 2016	Rachat de la société Tutor par Covage
13 mai 2017	Signature du 4ème avenant à la convention portant évolution du catalogue de services et de l'offre tarifaire
9 novembre 2018	notification de l'avenant 5 à la convention (cf ci-dessous)

2.3 Faits marquants de l'année 2018

L'année 2018 aura été particulièrement marquée par la signature de l'avenant 5 à la convention de concession de service public qu'il modifie de façon notable. Cet accord a permis de renforcer l'ambition de la politique d'aménagement numérique du territoire en prévoyant :

- La réingénierie du réseau très haut débit en vue de le rendre accessible à l'ensemble des fournisseurs d'accès à internet,
- La réalisation des colonnes montantes dans l'ensemble des logements collectifs,
- Le traitement des logements dits isolés permettant à tous les logements, où qu'il se situent sur le périmètre de la convention, d'accéder au très haut débit dans les mêmes conditions tarifaires notamment pour ce qui relève des coûts de raccordement,
- Un co-investissement complémentaire et un allongement de la durée de la convention pour remplir ces objectifs

3 Déploiement du réseau

L'année 2018 aura été consacrée à la mise en place des moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution de la convention de concession telle que modifiée par son avenant 5.

Un déploiement de cette envergure et dans un timing aussi contraint implique la mise en œuvre de procédures industrielles à tous les stades. De la conception du réseau à sa mise en service pour permettre le raccordement des clients finals, les étapes se multiplient pour réaliser un réseau répondant aux attentes des particuliers comme des professionnels mais aussi pour s'ouvrir à tous les usagers qui le souhaitent.

Ces exigences se sont traduites par des recrutements nombreux d'experts dans un contexte national extrêmement tendu où tous les acteurs du déploiement du très haut débit en France recrutent de façon massive.

Cette tension réside également chez nos partenaires tirillés entre les projets qui leur sont confiés partout en France métropolitaine et qui font face aux mêmes défis de recrutements et de formation de leur personnel.

Malgré tout, Covage a pu structurer en fin d'année son équipe locale de déploiement qui continuera à s'étoffer en 2019 pour faire face aux enjeux qui sont les siens.

En parallèle un audit du réseau existant a été lancé afin d'obtenir une image plus précise des déploiements restant à effectuer et préparer la réingénierie devant être réalisée. Ce préalable était une nécessité pour évaluer de la façon la plus juste possible les ressources à mobiliser et prévoir le rythme des déploiements.

Dans le même temps, la régularisation des relations avec Enedis pour la réutilisation éventuelle des appuis communs a été entérinée de façon à ce que les déploiements s'effectuent conformément aux exigences techniques de l'exploitant du réseau électrique et de son concédant.

4 Exploitation du réseau

4.1 Eléments quantitatifs

COVAGE COTE FLEURIE n'a pas réalisé de travaux d'extensions de réseau en 2018.

Au cours de l'année 2018, les 7 NRO en exploitation étaient :

NRO	Prises raccordables	Clients FTTO	Clients FTTH
4CF-SITE-00BLV	2 741	2	108
4CF-SITE-00DEA	5 240	28	103
4CF-SITE-00TOQ	2 092	12	133
4CF-SITE-00TRG	2 375	11	298
4CF-SITE-00TRV	5 332	7	251
4CF-SITE-00VIV	549	1	9
4CF-SITE-00VSM	5 864	2	53
TOTAL	24 193	63	955

Le nombre de prises raccordables en 2018 était de 24 193 pour un total de 1 018 clients.

Les données d'occupation du réseau sont disponibles en annexe.

4.2 Raccordements de clients finals

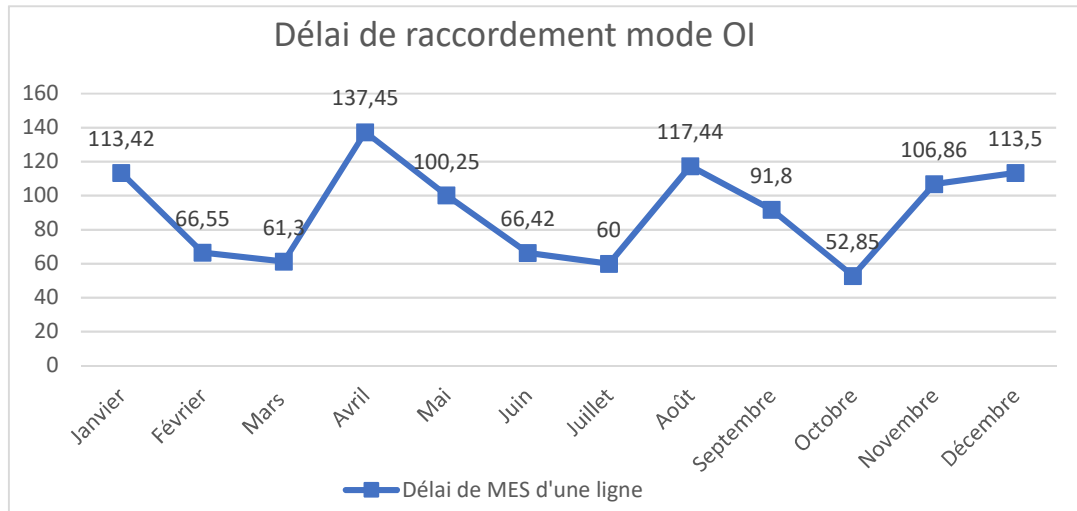
Le nombre de raccordements de clients finals réalisés en 2018 et les délais moyens de raccordements étaient de :

	Nombre de raccordements en année N	Délai moyen de raccordement (jours)
PBO intérieur	19	119.26
BPE	105	79.64
VIDE	2	51.66
Total/moyen	126	83.52

Le délai moyen de mise en service (MES) était quant à lui, en 2018 de :

	Année N
Mode OI	Délai de MES d'une ligne
	90 jours ouvrés

Evolution du délai de raccordement en mode OI au cours de l'année 2018 :



4.2.1 Travaux de réingénierie

Le réseau établi sur la communauté de communes Cœur Côte Fleurie l'a été conformément à une architecture qui a profondément été remaniée en 2015 sous l'égide du groupe interop' chargé d'uniformiser les règles de construction des réseaux très haut débit partout en France.

Ces nouvelles règles doivent être appliquées si nous voulons garantir une neutralité du réseau permettant à tout opérateur de commercialiser ses offres, notamment les OCEN (Orange, SFR, Bouygues télécom et Free).

Cette opération de « réingénierie » a été initiée dès le second semestre 2018 par le lancement d'un audit aux fins d'identifier l'ensemble des actions qui sont à mener jusqu'en 2021 et permettre en parallèle d'achever la couverture de l'ensemble du territoire objet de la concession.

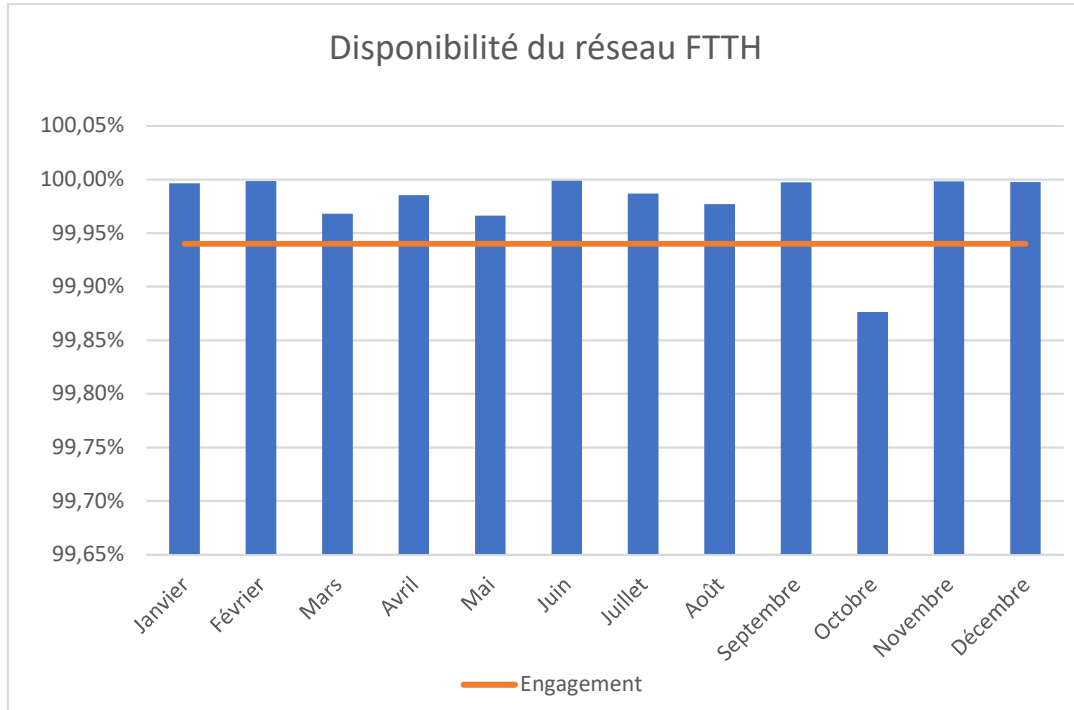
En annexe 6 (Process réingénierie logigramme) sont présentées les mesures nécessaires et le processus appliqué.

4.2.2 Disponibilité du Réseau

A. Service FTTH

Le taux de disponibilité mesuré par COVAGE COTE FLEURIE en 2018 sur le réseau fibre optique FTTH est de 99.98 %, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service d'un réseau filaire.

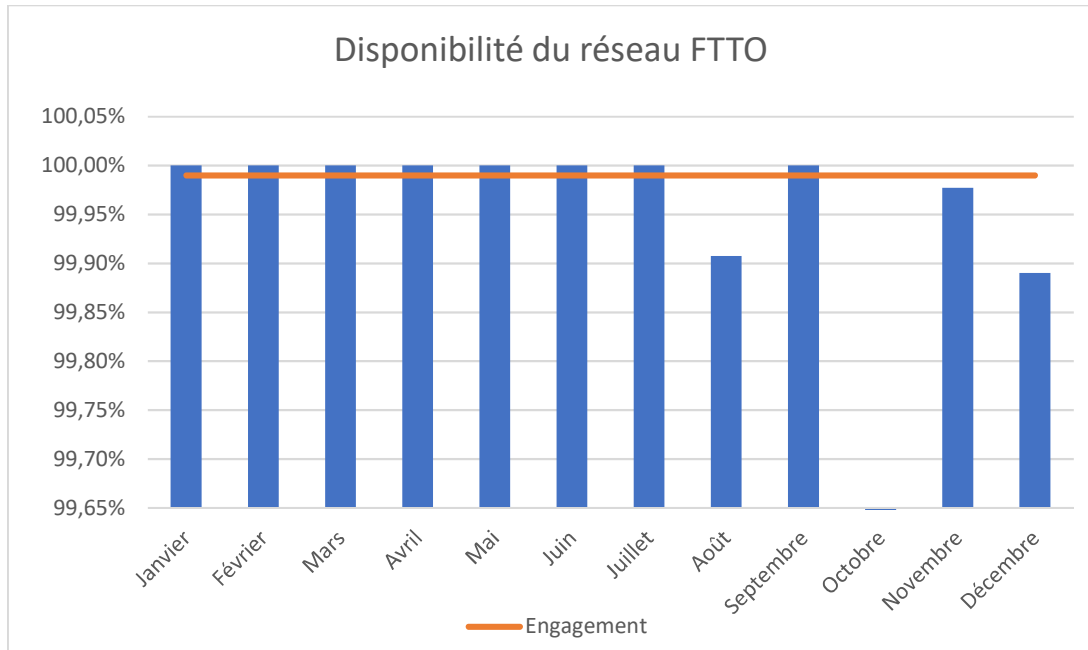
Le taux de disponibilité du réseau mois par mois pour l'année 2018 est le suivant :



La durée moyenne de rétablissement sur panne pour le service FTTH est de 65h40. Pour rappel, en 2017, cette durée était de 23h30. Pour rappel, l'engagement contractuel de délai de rétablissement est de 240 heures (10 jours). L'augmentation qui peut être observée sur l'année 2018 est liée à la survenance d'incidents génériques et non à une tendance.

A. Service FTTO

Le taux de disponibilité mesuré par COVAGE COTE FLEURIE en 2018 sur le réseau fibre optique FTTO est de 99,93 %, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service d'un réseau filaire. Le taux de disponibilité du réseau mois par mois pour l'année 2018 est le suivant :



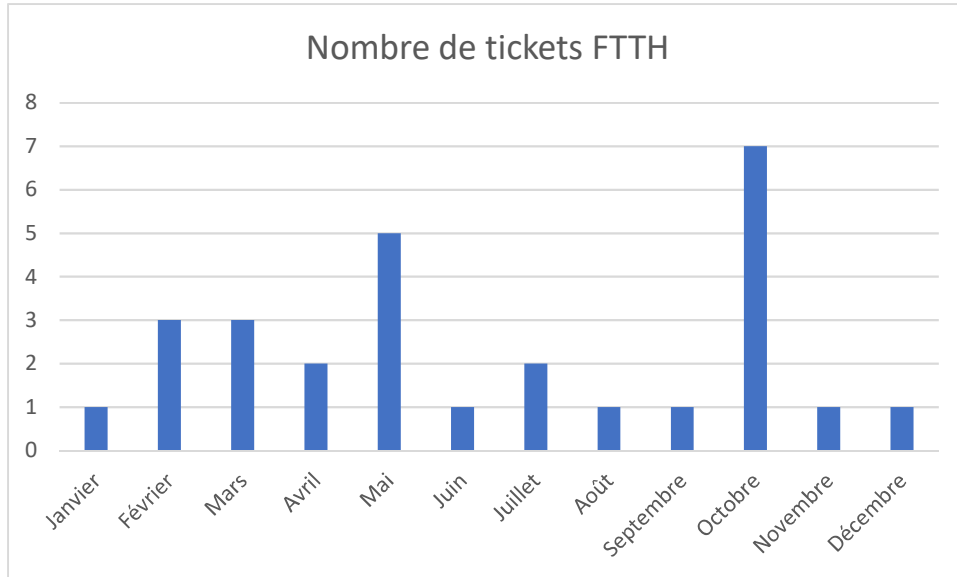
La durée moyenne de rétablissement sur panne pour le service FTTO est de 46H80. Pour rappel, en 2017, cette durée était de 5H10. Cette augmentation est liée à l'intégration de l'offre BPEA. Cette dernière prévoit une GTR de 24heures (contre 4 heures pour les autres offres dédiées aux professionnels). Nous ne sommes pas encore en mesure d'isoler les incidents propres aux BPEA qui permettrait de visualiser plus précisément nos performances pour ce type particuliers de clients finals. Nous travaillons sur ce point pour y parvenir dans le courant de l'année 2019.

4.2.3 Tickets d'incidents

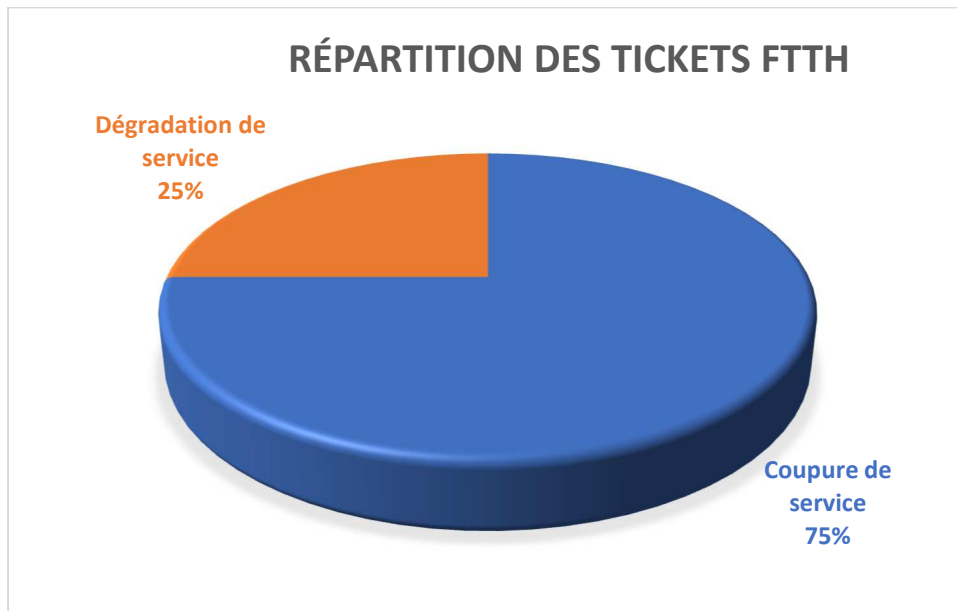
A. Service FTTH

Le nombre de tickets d'incidents pour le service FTTH était de 28 tickets, en hausse par rapport à 2017 (12 incidents).

Le nombre de tickets par mois était en 2018 de :



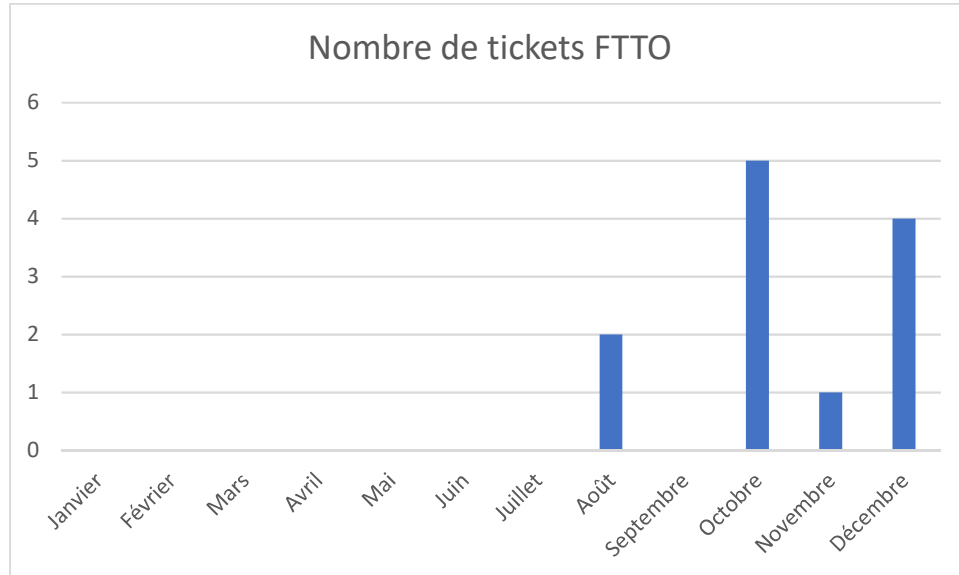
La répartition des tickets avérés par cause en année 2018 est la suivante :



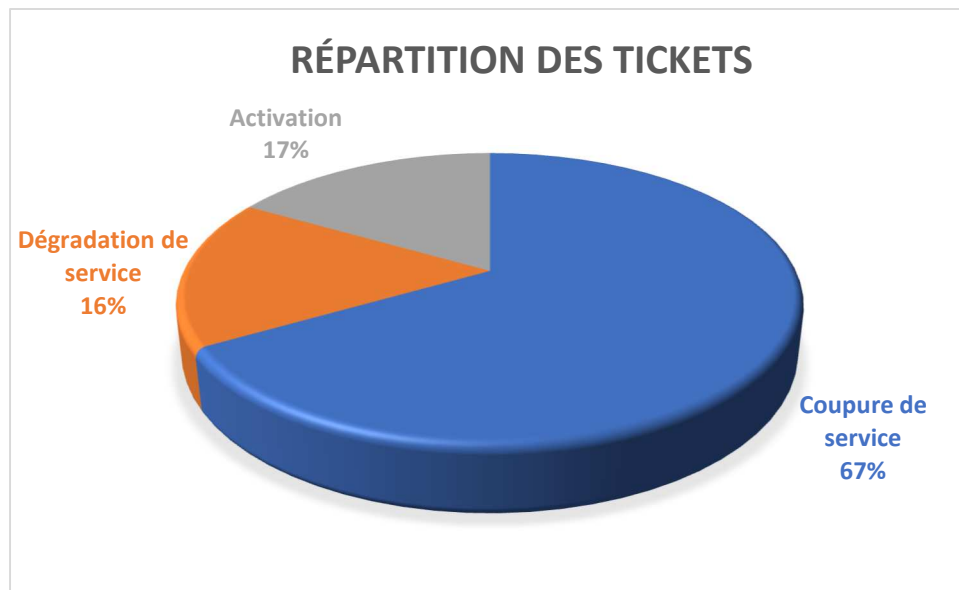
B. Service FTTO

Le nombre de tickets d'incidents pour le service FTTO était de 12 tickets dont 2 incidents engageant la responsabilité de COVAGE COTE FLEURIE comme en 2017 (2 incidents).

Le nombre de tickets par mois était en 2018 de :



La répartition des tickets avérés par cause en année 2018 est la suivante :



4.3 Maintenance du réseau

En 2018, COVAGE COTE FLEURIE a traité 271 consultations relatives à des déclarations de projet de travaux (DT) effectuées par le maître d'ouvrage ou des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux.

En outre, 2 dévoiements ont été réalisés durant l'année 2018.

La liste des opérations de maintenance préventives est disponible en Annexe 2.

5 Commercialisation

5.1 Etat de commercialisation

En 2018, le chiffre d'affaires pour COVAGE COTE FLEURIE était de 765 k€, en évolution de 9 % par rapport à l'année 2017.

Ce chiffre d'affaires se décompose par grand type de service :

CA par Service (k€)	CA année N-1	CA année N	Evolution
BANDE PASSANTE	330	417	26%
LOCATIONS	199	98	-51%
HEBERGEMENT	35	24	-29%
FTTH	137	225	65%
TOTAL	700	765	9%

5.2 Evolution du portefeuille d'Usagers

5.2.1 Pour le réseau FTTH

A fin 2018, le réseau COVAGE COTE FLEURIE compte 9 clients usagers. A titre de comparaison, le nombre total d'Usagers FTTH sur l'ensemble des réseaux du groupe Covage est de 16 clients.

5.2.2 Pour le réseau FTTO

Durant l'année 2018, le réseau COVAGE COTE FLEURIE a accueilli 10 nouveaux usagers comme par exemple ONE OPERATEUR, COLT, HEXANET, HEXATEL et OPENIP. A titre de comparaison, le nombre total d'Usagers FTTO sur l'ensemble des réseaux du groupe Covage est de 601 clients.

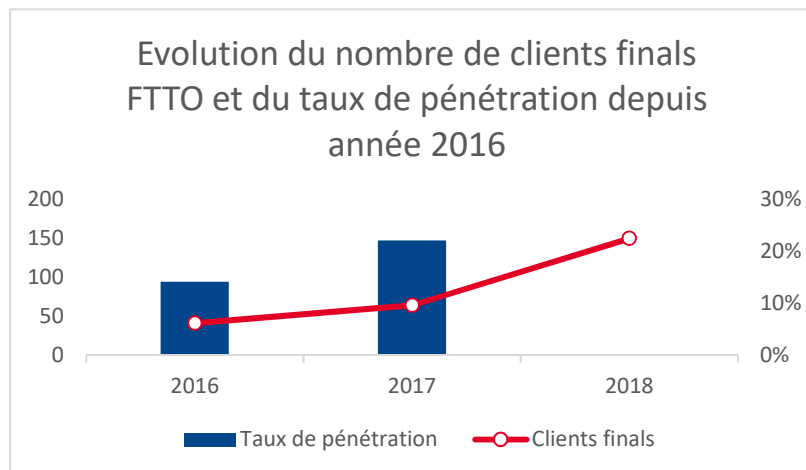
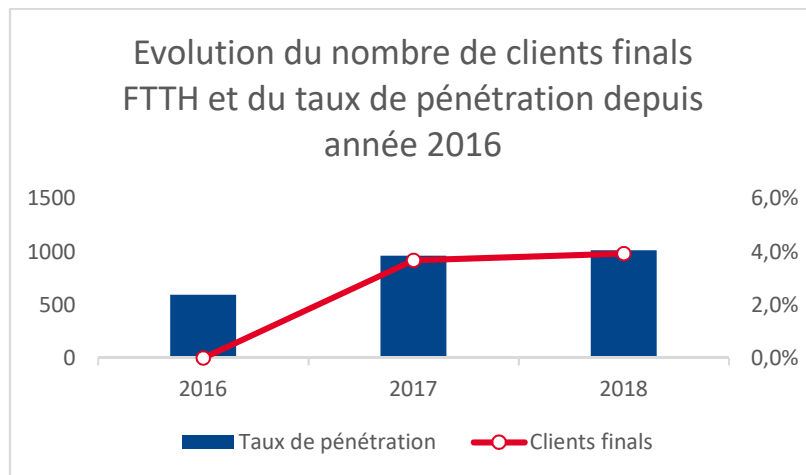
Le réseau COVAGE COTE FLEURIE compte désormais 18 usagers.

5.3 Evolution du parc clients finals

Le nombre de clients finals par service est en 2018 de :

- 119 clients pour BPE-BPEA
- 31 clients pour FON
- 983 clients FTTH

Le parc de clients et le taux de pénétration ont évolué de la manière suivante au cours des dernières années :

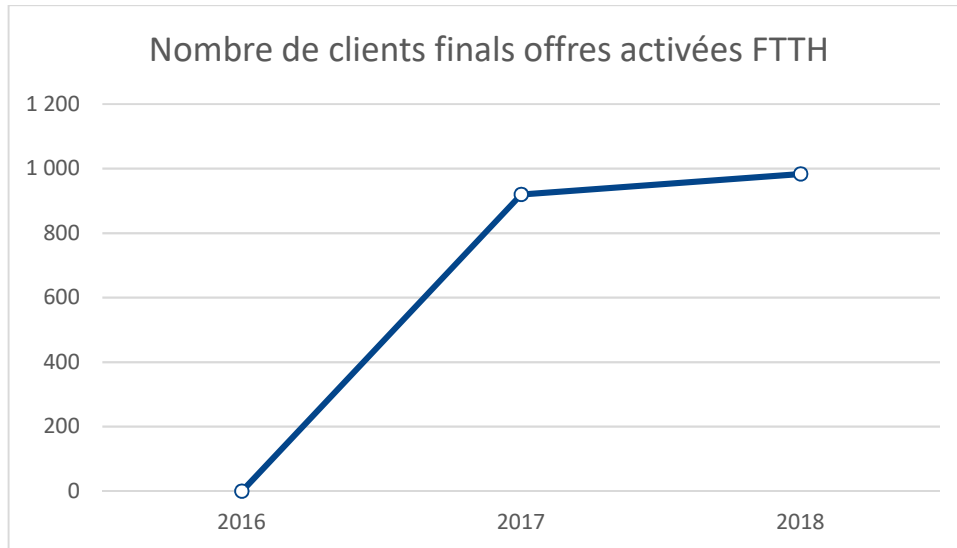


5.3.1 Les services activés

A. Service FTTH

S'agissant des services activés, le nombre de clients finals FTTH, qui s'élève en 2018 à 983 clients finaux, a connu une augmentation de 6,85% entre 2017 et 2018. Le taux de pénétration représente 4,1 %. Celui-ci a connu une augmentation de 0.3 % entre 2018 et 2017.

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals FTTH pour les services activés :

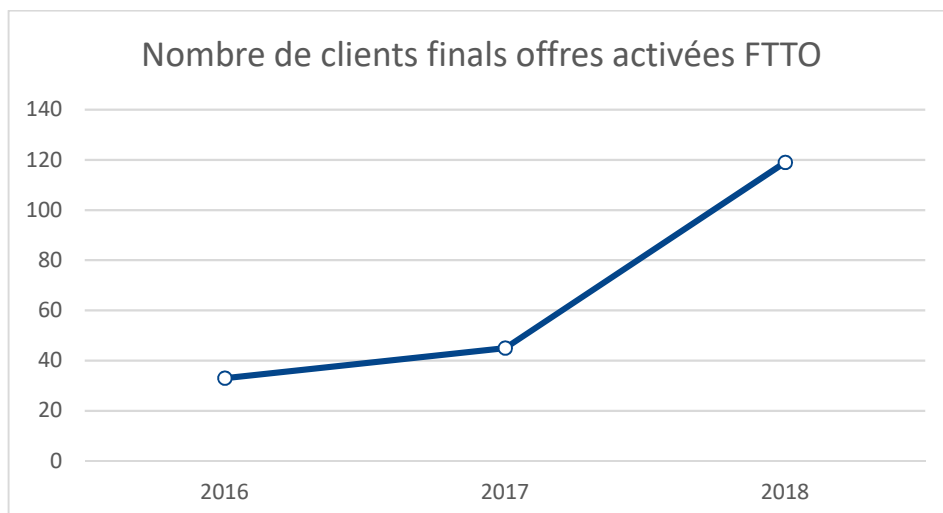


A. Service FTTO

Compte tenu d'un parc adressable comprenant 150 clients finaux en 2018, le taux de pénétration représente 51,7 %. Celui-ci a connu une augmentation de 29,6 % entre 2018 et 2017.

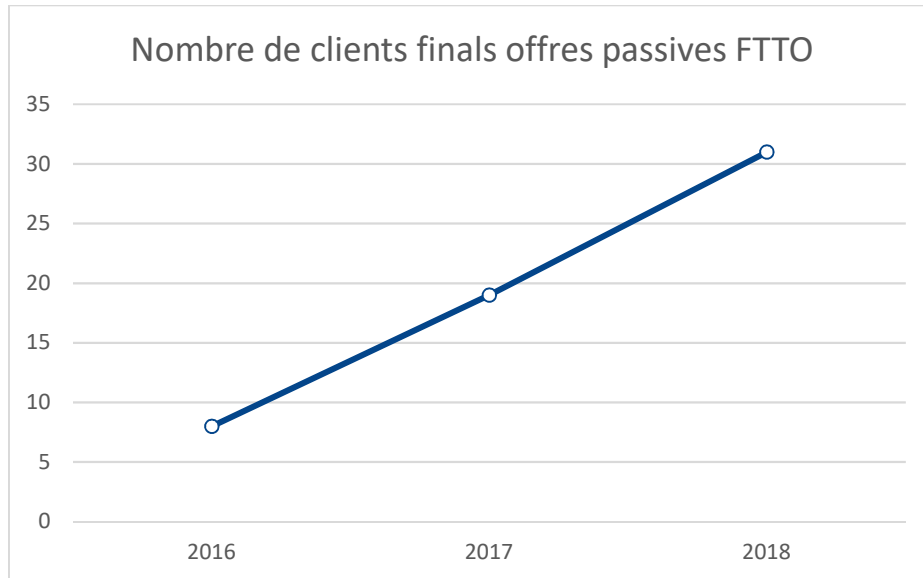
S'agissant des services activés, le nombre de clients finals FTTO, qui s'élève en 2018 à 119 clients finaux, a connu une augmentation de 164,44 % entre 2017 et 2018.

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals FTTO pour les services activés :



S'agissant des services passifs, le nombre de clients finals FTTO, qui s'élève en 2018 à 31 clients finaux, a connu une augmentation de 63,16 % entre 2017 et 2018.

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals FTTO pour les services passifs:



5.4 Analyse des prises de commandes

Le nombre total de prise de commandes réalisées sur l'année 2018 est de 233 commandes, en hausse de 15,92% par rapport à 2017 (201 commandes).

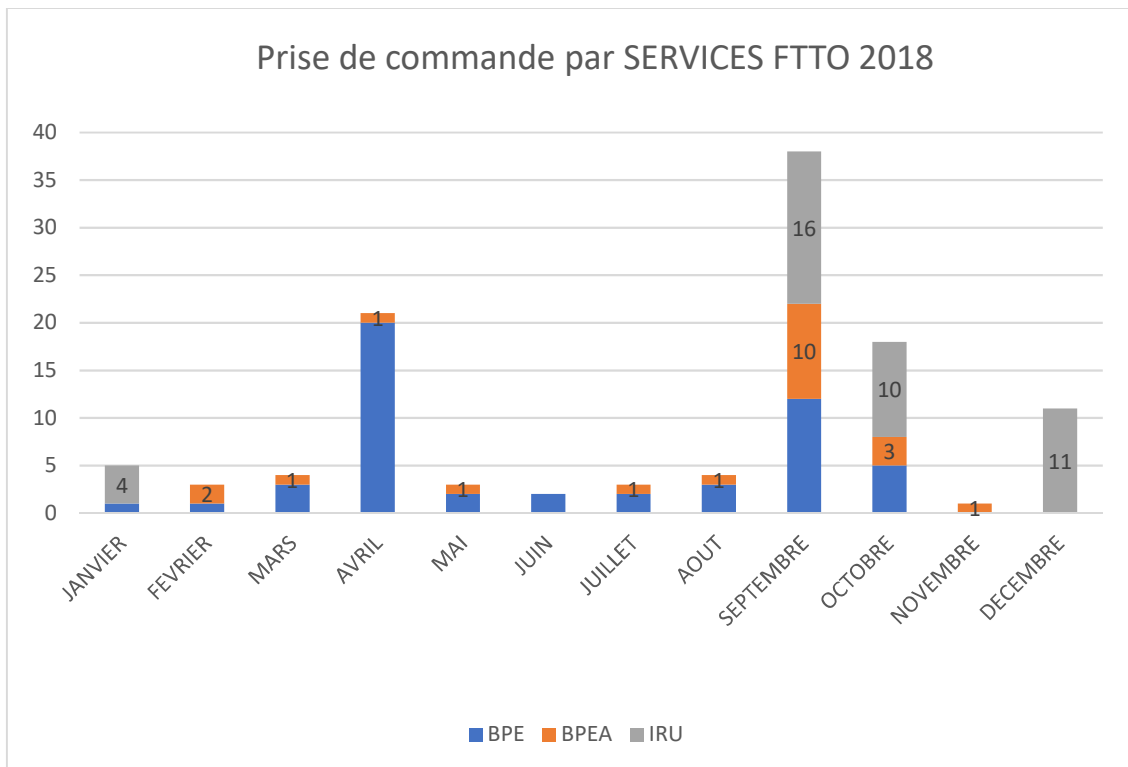
Ces mises en service se décomposent de la manière suivante :

Service	Prises de commande année N
BPE	51
BPEA	21
IRU	41
SERVICES ACTIVES FTTH	120
TOTAL	233

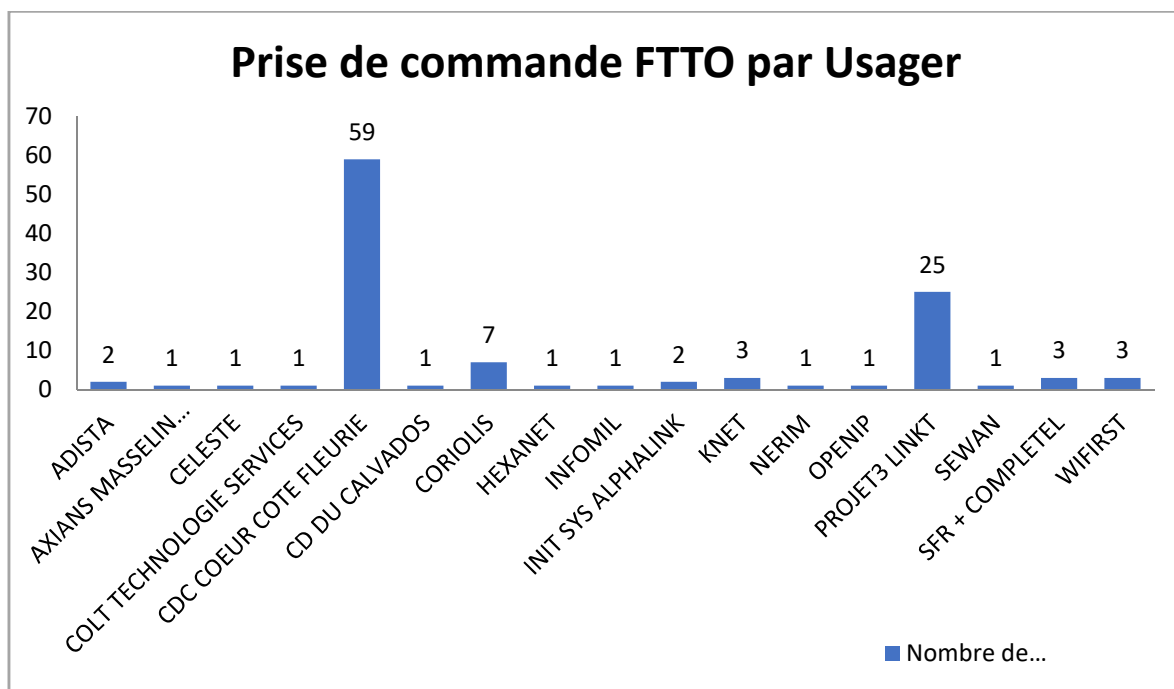
Et de manière suivante :

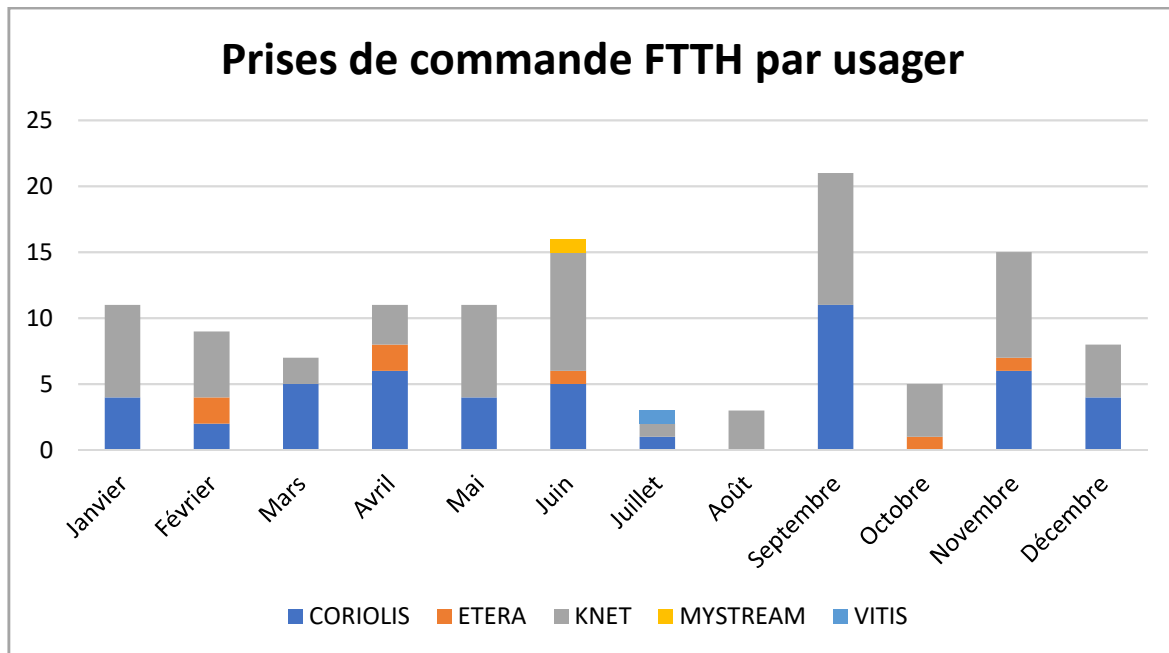
Usagers FTTO et FTTH	Prises de commande année N
COMMUNAUTE DE COMMUNE COEUR COTE FLEURIE	59
PROJET3 LINKT	25
CORIOLIS	7
KNET	3
SFR + COMPLETEL	3
WIFIRST	3
ADISTA	2
INIT SYS ALPHALINK	2
AXIANS MASSELIN COMMUNICATION	1
CELESTE	1
COLT TECHNOLOGIE SERVICES	1
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS SITES	1
HEXANET	1
INFOMIL	1
NERIM	1
OPENIP	1
SEWAN	1
KNET	63
CORIOLIS	48
ETERA	7
MYSTREAM	1
VITIS	1
TOTAL	233

Le détail des prises de commandes par service sur l'année est le suivant :



Le détail des prises de commande par Usager sur l'année est le suivant :





5.4.1 Analyse des prises de commandes Bande Passante Entreprise

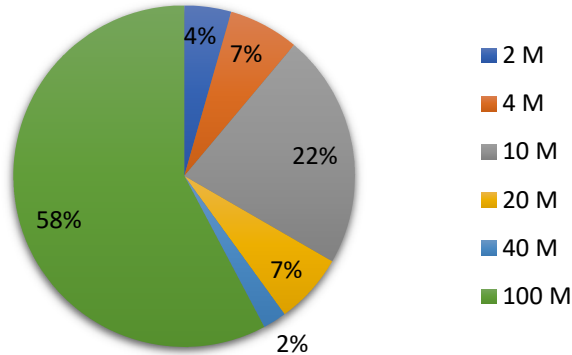
S'agissant des services de bande passante, 51 commandes ont été réalisées en 2018. Celles-ci se répartissent comme suit :

- 45 commandes de nouveaux services de bande passante (88.24 % des commandes Bande passante entreprise) ;
- 6 modifications de commandes dont 4 Upgrades de services (7,84%).

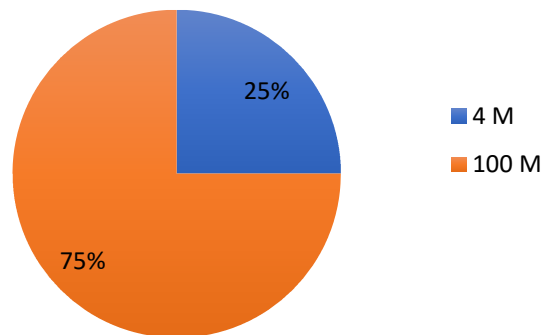
Le tableau et les graphiques ci-dessous montrent, pour les créations et les upgrades, le nombre et la part de prises de commande

Débit	Création	Upgrade
2 M	2	0
4 M	3	1
10 M	10	0
20 M	3	0
40 M	1	0
100 M	26	3

Part des créations dans les prises de commande de services de bande passante ENTREPRISE



Part des UPGRADES dans les prises de commande de services de bande passante ENTREPRISE



5.4.2 Analyse des prises de commandes Bande Passante Entreprise Access

S'agissant des services de bande passante entreprise access, 21 commandes de nouveaux services de bande passante ont été réalisés en 2018 (100 % des commandes).

Le tableau ci-dessous montre, pour les créations, le nombre et la part de prises de commande :

Débit	Création
100 M	21

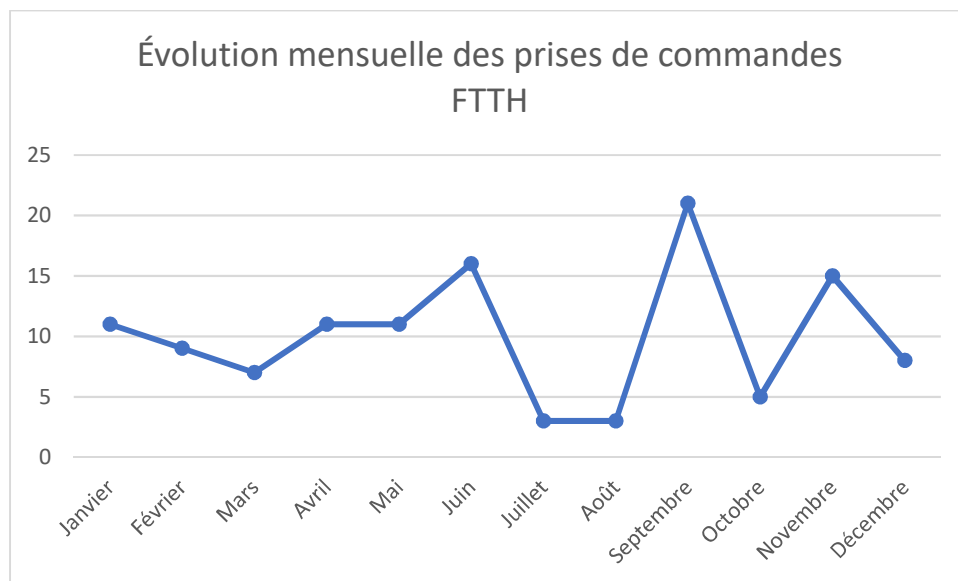
5.4.3 Analyse des prises de commandes Fibre Noire (FON)

En 2018, Monsieur Dominique MARCHIVE de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a eu recours à nos offres de fibre noire. Au total, 41 liens ont été commandés durant cette année.

5.4.4 Analyse des prises de commandes FTTH

S'agissant des services activés FTTH, 120 commandes de nouveaux services ont été réalisés en 2018.

Usagers FTTH	Mises en service année N-1	Mises en service année N	Prises de commande année N-1	Prises de commande année N
CORIOLIS	62	48	58	48
ETERA	10	7	10	7
KNET	92	68	93	63
MYSTREAM	8	1	6	1
VITIS	1	1	2	1
COMCABLE	1	1	3	0
NETGEM	1	1	2	0
NOMOTECH	4	2	6	0
TOTAL	179	129	180	120

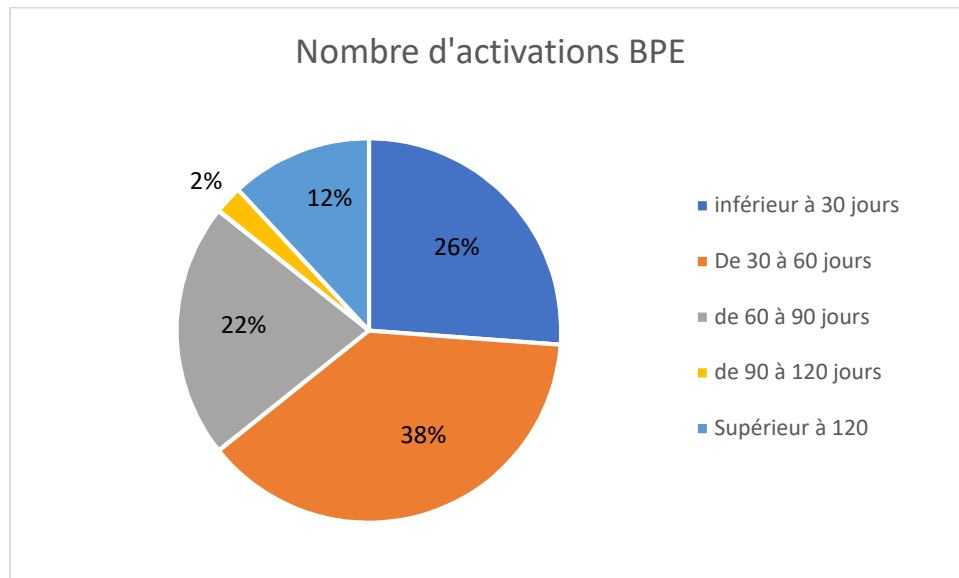


5.5 Délai d'activation

5.5.1 Délais d'activation Bande Passante Entreprise

En 2018, COVAGE COTE FLEURIE a procédé à la livraison de 42 sites, et ce, pour un délai d'activation moyen de 53 jours. Plus précisément, 64 % des sites sont livrés en moins de 60 jours tandis que 22 % le sont en moins de 90 jours.

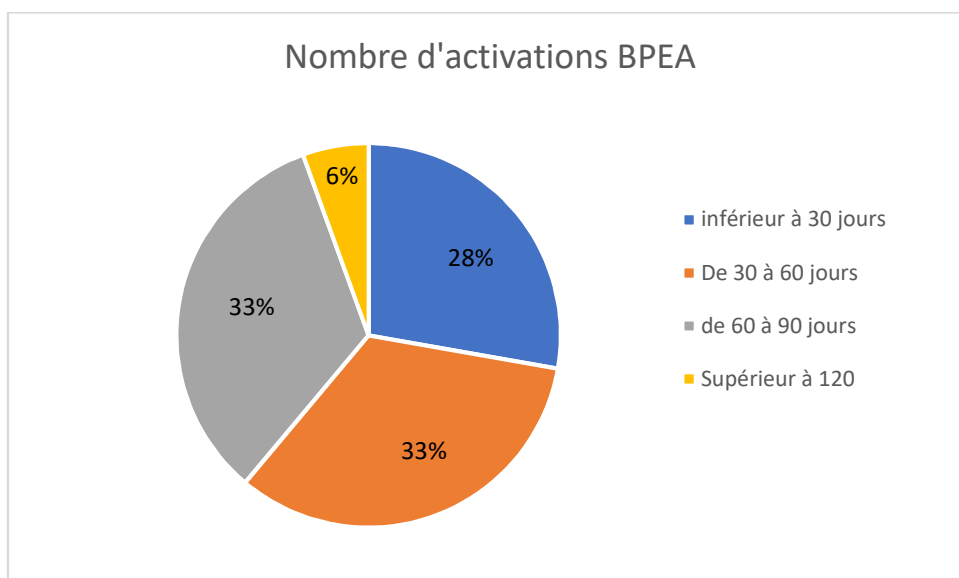
Le graphique ci-dessous permet d'appréhender les délais d'activation de service de bande passante :

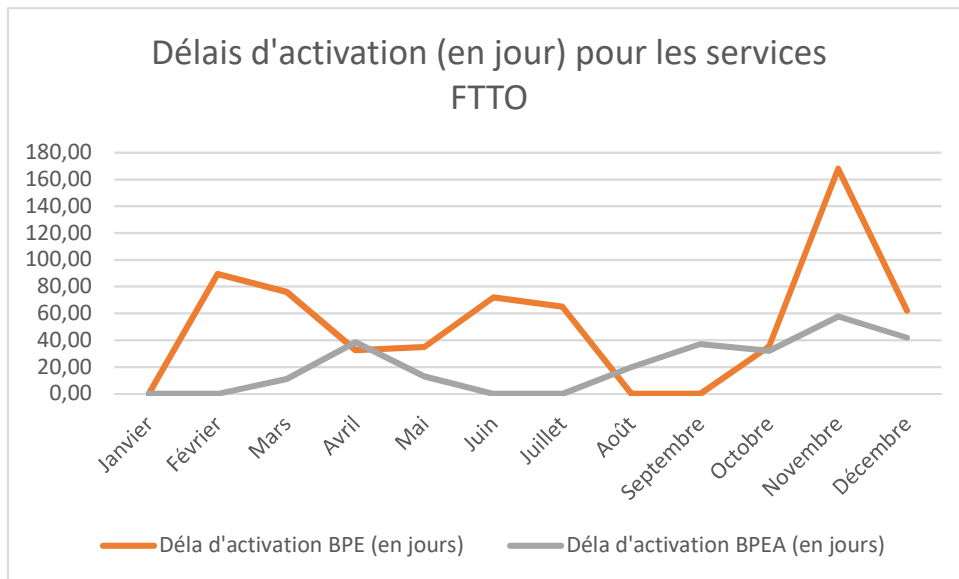


5.5.2 Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access

En 2018, COVAGE COTE FLEURIE a procédé à la livraison de 18 sites, et ce, pour un délai d'activation moyen de 53 jours. Plus précisément, 61 % des sites sont livrés en moins de 60 jours tandis que 33% le sont en moins de 90 jours.

Le graphique ci-dessous permet d'appréhender les délais d'activation de service de bande passante :





5.6 Fichier IPE

Liste de l'ensemble des ZAPM concernées pour l'année 2018 :

- 4CF-SITE-00BLV
- 4CF-SITE-00DEA
- 4CF-SITE-00TOQ
- 4CF-SITE-00TRG
- 4CF-SITE-00TRV
- 4CF-SITE-00VIV
- 4CF-SITE-00VSM

La liste des fichiers IPE réalisées pour l'année 2018 est disponible en Annexe 3.

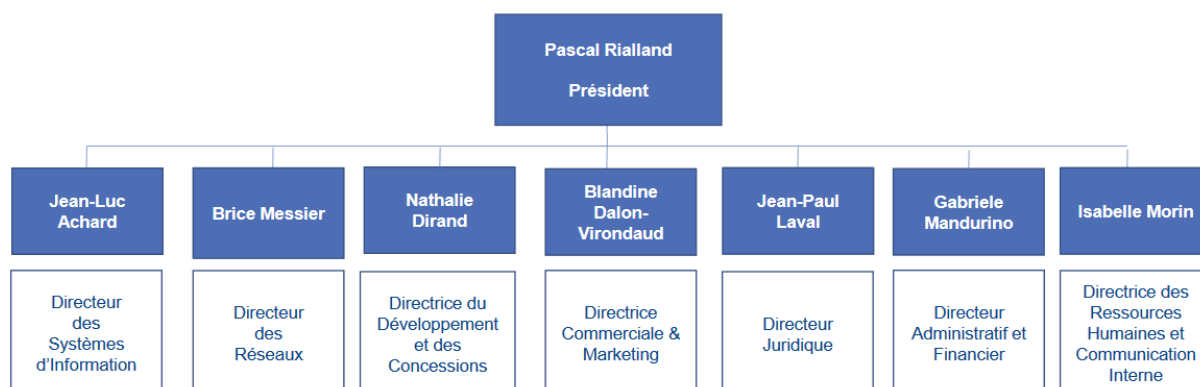
6 Organisation et moyens

COVAGE COTE FLEURIE est le nom de la société ad-hoc créée pour porter la délégation de service public attribuée par LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CŒUR COTE FLEURIE au groupe COVAGE, et notifiée le 7 Juillet 2010 pour une période de 30 ans.

La construction, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau d'une telle ampleur, nécessite l'assistance d'équipes compétentes et expertes. La Délégation de Service Public, COVAGE COTE FLEURIE s'est appuyée sur l'équipe centralisée de Covage Networks, à travers une convention d'assistance générale et de commercialisation.

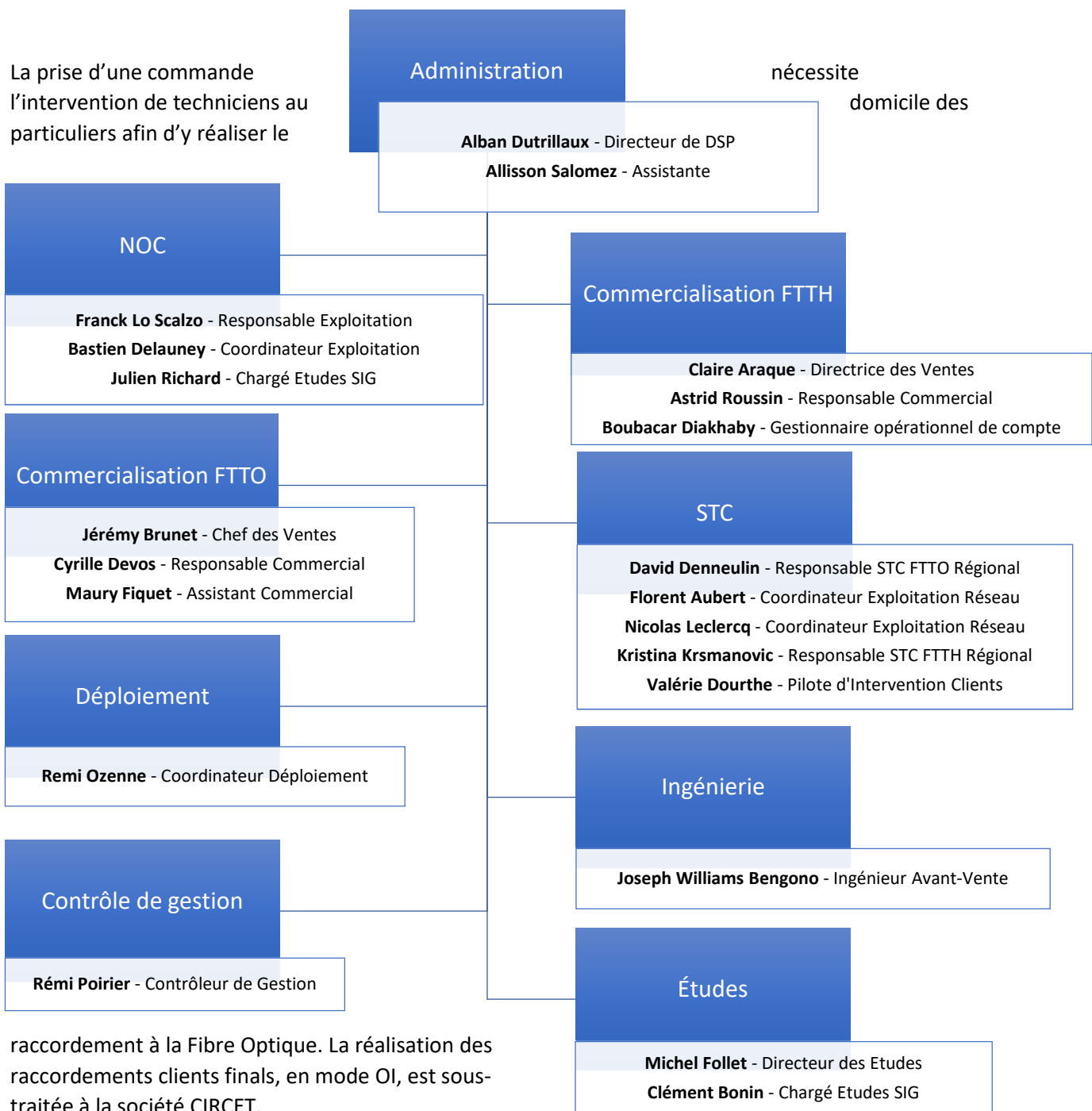
Covage Networks, société spécialisée dans la conception et l'exploitation de réseau de communications électroniques notamment dans le cadre de conventions de délégations de service public, est une filiale de la société COVAGE, dont le siège social est situé 5 avenue de la Cristallerie à Sèvres.

La société, Covage Networks sous la présidence de Pascal Rialland, est divisée en 7 départements clés :



Covage Networks, comptant, à la fin de l'exercice 2018, 370 personnes salariées, met ainsi à disposition de COVAGE COTE FLEURIE les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ».

En 2018, 21 ressources de différents services de Covage Networks ont travaillé pour COVAGE COTE FLEURIE. Elles se répartissent ainsi :



7 Volet Financier

7.1 Principaux indicateurs de l'année 2018

Les principaux indicateurs économiques ont évolué pendant l'année 2018 comme ceci :

Principaux indicateurs FTTO	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Marché adressable	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290
Pénétration (%)	22,07%	22,07%	25,86%	27,93%	28,28%	28,28%	28,28%	28,28%	28,28%	28,28%	43,79%	51,72%
Parc	64	64	75	81	82	82	82	82	82	82	127	150
ARPU (€)	407 €	407 €	388 €	369 €	360 €	357 €	393 €	394 €	394 €	448 €	291 €	291 €

Principaux indicateurs FTTH	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Marché adressable	23 921	23 888	23 886	23 886	23 879	23 883	23 911	23 911	23 911	23 911	23 911	24 195
Pénétration (%)	3,85%	3,90%	3,94%	3,97%	3,98%	4,00%	4,06%	4,08%	4,10%	4,12%	4,09%	4,06%
Parc	922	932	941	949	950	956	971	976	981	984	979	983
ARPU (€)	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	15 €

7.2 Rappel des règles de comptabilité retenues

1) Principes généraux

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général et plus particulièrement selon les dispositions relatives aux immobilisations faisant l'objet d'une concession de service public.

2) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lors de la construction de l'infrastructure passive de télécommunications, celle-ci est en immobilisations en-cours. A la date de mise en service du réseau, elle est inscrite en « immobilisations mises en concessions ». Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Ainsi, les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la délégation de service public et les immobilisations renouvelables sont amorties selon leur durée d'utilisation propre.

Dès lors que le réseau a été réceptionné, un test de perte de valeur des immobilisations mises en concession est réalisé de façon annuelle. Ce test vise à s'assurer que la valeur actuelle des immobilisations mises en concession demeure supérieure à la valeur nette comptable de celles-ci. La valeur actuelle est déterminée à partir de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que la société s'attend à obtenir des immobilisations testées. Ce test n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation, en plus de l'amortissement linéaire, des immobilisations mises en concession.

La provision pour renouvellement est constituée sur les immobilisations renouvelables du fait du maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif. Cela vise en particulier les équipements permettant l'activation du réseau.

Pour l'infrastructure passive de télécommunications, la durée d'amortissement retenue correspond à la durée de la concession.

Les travaux de raccordement sont inscrits en investissements au fur et à mesure qu'ils sont réalisés et sont amortis sur la durée résiduelle du contrat de concession, étant donné qu'ils représentent une mise en valeur de l'ensemble de l'infrastructure qui sera remise au concédant en fin de contrat.

Les entités en phase de déploiement procèdent à l'immobilisation des frais financiers engagés pour le financement de l'infrastructure.

3) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché. De fait compte tenu des procédures de cession appliquées en fin d'exercice, ces deux valeurs sont identiques.

4) Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision est comptabilisée en cas de risque de non recouvrement.

5) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

6) Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante. Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations.

Le produit de la vente des I.R.U. (Indefeasible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

7) Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les produits et les charges liés au financement des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

8) Subvention d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au même rythme que l'amortissement des immobilisations mises en concession qu'elle a financées.

Au passif du bilan, la subvention est présentée sous déduction des reprises. Au compte de résultat, les reprises de subventions d'investissement sont comptabilisées en produit.

La société a décidé de comptabiliser ce produit en résultat d'exploitation afin que celui-ci intègre à la fois les effets de la dotation aux amortissements de l'immobilisation financée par les subventions d'investissement ainsi que les reprises de subventions d'investissement de l'exercice.

7.3 Compte de résultat

7.3.1 Comparaison par rapport à l'année précédente

Le compte de résultat de l'année 2018 est le suivant :

Compte de résultat (k€)	N-1 réel	N budget	N réel	Ecart vs N-1	Ecart vs Budget
Chiffre d'affaires	700	605	765	65	160
Dépenses	629	1 036	779	150	-257
EBE	72	-431	-14	-85	418
Résultat brut d'exploitation	-520	-1 043	-669	-149	374
Résultat net avant impôt	-1 036	-1 460	-1 175	-138	286
Résultat net comptable	-1 036	-1 460	-1 175	-138	286

7.3.2 Recettes

Les recettes de l'année 2018 se répartissent de la manière suivante :

Recettes (en k€)	N-1 réel	N budget	N réel	Ecart vs N-1	Ecart vs budget
Bande passante	305	244	366	61	123
Locations	152	87	93	-59	6
Hebergement	35	32	24	-10	-8
FTTH	119	229	181	63	-48
Radio		0	0	0	0
CA récurrent	610	592	665	55	73
FAS/FAR Bande passante	25	13	51	26	38
FAS/FAR Locations	48	0	5	-42	5
FAS/FAR Hebergement	0	0	0	0	0
FAS/FAR FTTH	18	0	44	26	44
Radio	0	0	0	0	0
CA non récurrent	90	13	100	10	88

7.3.3 Charges

Les charges de l'année 2018, par rapport au budget et à l'année précédente sont les suivantes :

Charges	N-1 réel	N budget	N réel	Ecart vs N-1	Ecart vs budget
MAINTENANCE FO	20	20	-13	-33	-33
LOCATION FIBRES	20	0	0	-20	0
LOYERS FOURREAUX/BLO	56	80	22	-33	-58
ACHAT/VENTE SOUS TUBAGE	0	0	0	0	0
LOCATION SHELTERS	0	0	0	0	0
ALIMENTATION SHELTERS	8	12	0	-8	-12
MAINTENANCE SHELTERS	0	25	0	0	-25
DROITS DE PASSAGE	4	4	4	0	0
SUPERVISION FON	2	2	5	3	2
AUTRES PRODUITS COÛTS FIBRES	0	0	0	0	0
Coûts fibres	110	143	18	-92	-125
Coûts bande passante	82	167	137	55	-30
Coûts radio	0	0	0	0	0
Coûts FTTH	50	134	279		
Affermage	0	0	0	0	0
Coûts commerciaux	1	34	0	-1	-34
Assistance générale	241	457	228	-13	-229
Assurance	3	0	5	2	5

Frais de contrôle	33	34	34	1	0
Frais juridiques	1	4	5	4	1
Honoraires CAC	6	6	12	6	6
Locaux	45	32	55	10	23
Taxes	7	7	2	-5	-30
SI	40	0	0		
Etudes	0	0	0	0	-7
Divers	9	19	5	-4	5
Autres produits	0	0	0	0	-19
Frais généraux totaux	385	559	346	-40	346
Total charges	629	1036	779	150	-257

7.4 Patrimoine et Bilan

7.4.1 Investissements

Les investissements réalisés en année 2018 se décomposent comme ceci :

Investissements	N-1 réel	N budget	N réel	Ecart vs N-1	Ecart vs budget
Raccordements	154	424	256	101	-168
Extensions	34	0	39	5	39
Maillage Z.A	0	0	0	0	0
Autres	48	375	22	-27	-353
TOTAL Investissements complémentaires	237	799	316	79	-483
Investissements premier établissement	3	2 258	217	0	0
TOTAL Investissements	239	3 057	533	79	-483

7.4.2 Bilan

Le Bilan de l'année 2018 est le suivant :

Bilan (k€)	N-1 réel	N réel	Ecart vs N-1
Immobilisations nettes	9 769	9 572	- 196
Créances clients	151	285	135
Créances de subvention	-	-	-
Autres créances	203	400	198
Trésorerie	75	195	120
Total Actif	10 197	10 453	256
Fonds propres	- 2 657	- 3 917	- 1 260
Dettes financières	11 314	12 776	1 462
Dettes fournisseurs	759	687	- 72
Autres dettes	781	908	126
Total Passif	10 197	10 453	256

7.5 Flux entre le délégataire et le délégant

7.5.1 Redevances

Les redevances de l'année 2018 sont les suivantes :

Redevances (k€)	N-1 réel	N budget	N réel	Ecart vs N-1	Ecart vs budget
Frais de contrôle	33	34	34	1	0
Total redevances	33	34	34	1	0

7.6 Projections exercices suivants

Le compte de résultat prévisionnel de l'année 2019 est le suivant :

Compte de résultat (k€)	2019 prévi
Chiffre d'affaires	672
Dépenses	815
EBE	143
Résultat d'exploitation	791
Résultat net avant impôt	1 287

Les investissements prévisionnels de l'année 2019 sont le suivant :

Investissements	2019 prévi
Raccordements	232
Extensions	77
Autres	126
TOTAL Investissements complémentaires	435
Investissements premier établissement	984
TOTAL Investissements	1 419

7.7 Inventaire des biens de retour

Les biens de retour de l'année 2018 se décomposent de la manière suivante :

Biens de retour (k€)	2018 Brut	VNC fin 2018
1er établissement	14 095	9 126
Redevance licence affermage	1 423	1 088
Raccordements - remise gratuite	293	152
MOE raccordements	17	10
Extensions GC - remise gratuite	470	368
MOE extensions	2	0
Shelters	48	30
Dévoisement	7	7
Bureaux	217	217
Immobilisation en cours	16 570	10 999
Matériel actifs - cœur de réseau	14 095	9 126
Total	1 423	1 088

La VNC présentée est celle connue au 31/12/2018. Les montants seront donc amenés à être modifiés sur les prochains exercices.

ANNEXES

ANNEXE 1 - Données d'occupation du réseau

ANNEXE 2 - Liste des opérations de maintenance préventives

ANNEXE 3 - Liste des fichiers IPE

ANNEXE 4 - Détail de ces heures d'insertions

ANNEXE 5 - Rapport des commissaires aux comptes

ANNEXE 6 - Process réingénierie logigramme